

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 décembre 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir MME REVEL) - Mme ROY (pouvoir MME KOENDERS) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - M. HELIE (pouvoir MME VOISIN-VAIRELLES) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Schéma de développement des structures de quartier - Conventions d'objectifs et de moyens à signer entre la Ville et la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture, entre la ville et les Maisons des Jeunes et de la Culture et entre la Ville et la Fédération Léo Lagrange

Madame Tenenbaum, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le 28 septembre 2015, le Conseil Municipal a adopté le Schéma de Développement des Structures de Quartier 2015-2019.

Dans ce cadre et suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé auprès des fédérations d'éducation populaires du territoire, la ville a décidé de :

- la passation d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens triennale avec la Maison des Jeunes et de la Culture-Centre social des Bourroches (jointe au présent rapport),
- la passation d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens triennale avec la Maison des Jeunes et de la Culture Dijon Grésilles (jointe au présent rapport),

- la passation d'un avenant prorogeant d'un an, pour 2017, la convention d'objectifs et de moyens actuelle, avec la Maison des Jeunes et de la Culture Montchapet-Maladière (joint au présent rapport),
- la passation d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens triennale avec la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (jointe au présent rapport),

En contrepartie des engagements pris par les MJC, la Ville leur apportera son soutien dans les conditions suivantes :

- le versement d'une subvention annuelle correspondant aux charges de fonctionnement de la structure et des personnels mis à disposition, au développement des actions auprès des jeunes et aux missions d'intérêt général ; celle-ci s'élèverait pour l'année 2017 à :

Structures	Fonctionnement	Personnel	Total
MJC-Centre social des Bourroches	440 000 €	0 €	440 000 €
MJC Dijon Grésilles	280 000 €	20 000 €	300 000 €
MJC Montchapet-Maladière	285 000 €	45 000 €	330 000 €
FFMJC	12 000 €	207 069 €	219 069 €

- la mise à disposition des locaux à titre gracieux,
- la mise à disposition de personnel

Pour les postes des directeurs, le montant prévisionnel 2017 de la contribution versée à la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture s'élèvera à :

Structures	Postes directeurs
MJC-Centre social des Bourroches	80 526 €
MJC Dijon Grésilles	63 531 €
MJC Montchapet-Maladière	63 012 €
TOTAL	207 069 €

Par ailleurs, dans l'attente de l'appel à manifestation d'intérêt pour le quartier Université, il est proposé de maintenir l'activité Accueil Jeunes Mansart et de conclure une convention d'objectifs et de moyens avec la Fédération Léo Lagrange.

Le montant de la contribution financière de la ville s'élève pour 2017 à :

Léo Lagrange	Fonctionnement
Accueil Jeunes Mansart	120 000 €

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'approuver les conventions d'objectifs et de moyens conclues entre la Ville et la MJC Dijon Grésilles et la MJC-Centre Social des Bourroches-Valendons pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019, l'avenant de la MJC Montchapet-Maladière pour l'année 2017, la convention d'objectifs et de moyens conclue avec la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture pour la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019, la convention d'objectifs et de moyens conclue avec la Fédération Léo Lagrange pour l'année 2017, dans les conditions proposées ;

2 - approuver les projets de conventions et d'avenant présentés, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale;

3 - m'autoriser à signer les conventions définitives, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 54

Abstentions: 3